

EGLISE SAINT MARTIN*** OBJET :****- retable de la chapelle latérale Nord :**

PM40 000 943
Trois tableau insérés dans un lambris formant retable « Saint Jean Baptiste »,
« Saint Michel », « Saint Roch »

Bois sculpté et peint, huile sur toile

Emplacement : chapelle latérale Nord

XIX ème siècle

EGLISE SAINT LAURENT*** OBJETS :****- Coffres :**

PM40 000 944
Deux coffres à serrures

Bois

Emplacement : sacristie

XVIIème siècle

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de CAUPENNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le

9 AVR. 2004

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean Jacques BOYER